

# Les zones humides, des milieux naturels à protéger

Novembre 2009

Les zones humides sont un espace de transition entre la terre et l'eau. Le droit français les définit comme étant des étendues « exploitées ou non, habituellement inondées ou gorgées d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

## Des espaces à forts enjeux

Lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, mangroves, prairies inondables, forêts... Les zones humides revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes. Elles sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. Elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la pêche, de l'agriculture et de la chasse. Elles ont un pouvoir d'épuration important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone, atténuant les crues et les conséquences des sécheresses.

Par leur richesse en habitats et espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur place comme support d'activités et cadre de vie de qualité, les zones humides sont des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux.

Mal connues, elles sont souvent considérées comme des terrains improductifs et sans intérêt. De fait, **depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, on a assisté à la disparition de 67 % de leur surface**, sous la conjonction de trois facteurs : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.



Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

## Une journée mondiale en faveur des zones humides

Depuis 1997, de nombreux pays ont décidé de réagir et de protéger ces espaces essentiels à notre bien-être et à notre alimentation.

Le 2 février de chaque année a été décrété *Journée mondiale des zones humides* en commémoration de la signature de la convention Ramsar sur les zones humides<sup>1</sup>.

Acteurs privés, publics, associations, citoyens profitent de l'occasion pour sensibiliser le public sur les valeurs et les avantages des zones humides.

## Les services rendus par les zones humides

Les zones humides contribuent **au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau**. Grâce à leur rôle dans le cycle de l'eau, elles participent à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et les besoins liés aux activités agricoles et industrielles. Leur pouvoir d'épuration naturelle dépend ainsi de leur bonne préservation.

Les fonctions hydrologiques contribuent à la **prévention contre les inondations**. Les zones humides permettent ainsi une économie financière substantielle en évitant l'apparition de dommages. Inversement, le rôle de réservoir et l'influence des zones humides sur le micro-climat permettent de **limiter l'intensité des effets de sécheresse prononcée** (alimentation des cours d'eau en période de sécheresse, augmentation de l'humidité atmosphérique).

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole (herbages, pâturages, rizières, cressonnières, exploitations forestières, roseaux), piscicole (pêches, piscicultures), conchylicole (moules, huîtres), dont les répercussions financières, encore difficiles à chiffrer aujourd'hui précisément, se révèlent néanmoins considérables.

Les zones humides font partie du **patrimoine paysager et culturel**. Elles forment en quelque sorte la vitrine d'une région et contribuent à l'image de marque de celle-ci.

Pourrait-on imaginer le Mont-Saint-Michel sans le cadre grandiose de sa baie aux vasières bleutées ourlées de prés salés, la Camargue sans ses sansouires<sup>2</sup> parcourues par les manades<sup>3</sup> et ses étangs fréquentés par les flamants roses, la Brière sans ses roselières enserrées par le labyrinthe des canaux, la Brenne et la Dombes sans leurs étangs bordés de prairies humides et flots boisés, Guérande sans sa mosaïque de marais salants ?

Elles sont aussi le **support d'activités touristiques ou récréatives** socialement et économiquement importantes. Les zones humides constituent aujourd'hui un pôle d'attraction important recherché en particulier par les citoyens : tourisme d'été, tourisme vert, sport dans la nature...

L'exubérance des manifestations biologiques des zones humides constitue un **excellent support pédagogique** pour faire prendre conscience de la diversité, de la dynamique et du fonctionnement des écosystèmes. Les opérations de sensibilisation et d'information sont essentielles pour la prise de conscience des enjeux économiques et écologiques de ces milieux.

## Repères

- Superficie des zones humides en France : 3 millions d'hectares connus en 2009.
- 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées.
- 60 % de la superficie des zones humides les plus connues sont couvertes par le réseau Natura 2000 et 4 % par des protections nationales.
- 36 zones humides sont inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationale Ramsar, soit 3 millions d'hectares (métropole et outre mer).
- Les zones humides ont un pouvoir d'épuration qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare par habitant par an.

---

<sup>1</sup> Voir la fiche Ramsar

<sup>2</sup> Zones humides salées typiques de la Camargue

<sup>3</sup> Élevages de chevaux en Camargue